

Date de dépôt : 14 juin 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Olivier Baud : Les élèves et les enseignants genevois devraient-ils faire l'école à l'extérieur pour mieux respirer et travailler dans des conditions acceptables ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juin 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le journal « Le Matin Dimanche » du 21 mai 2017 rapporte que, selon une étude réalisée en Suisse alémanique, la qualité de l'air dans les classes du primaire et du secondaire serait catastrophique. La teneur trop élevée en dioxyde de carbone (CO₂) empêcherait les élèves de se concentrer, causerait des maux de tête, des irritations respiratoires, etc. Les mesures relevées sont dans certains cas quatre fois supérieures aux normes légales.

Un médecin du travail, coauteur de l'étude, estime que « dans 70 à 80% des classes de Suisse l'air est malsain ». La concentration de CO₂ dépasse relativement vite la limite après le début des cours, ce qui fait que les élèves travaillent presque en permanence dans de mauvaises conditions, en respirant un air vicié.

Les raisons avancées pour expliquer cette situation alarmante sont le manque d'aération et les effectifs trop élevés. Placer trop d'élèves par classe ne favorise pas les conditions d'apprentissage, cela est connu. Mais, de surcroît, il semble avéré que cela nuit à la santé des élèves, baisse les performances scolaires et pousse à la somnolence.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Quelle est la situation dans les classes genevoises en termes de qualité de l'air respiré par les élèves et les enseignants, en particulier en ce qui concerne la teneur en CO₂ ?***
- ***Quelles enquêtes le Conseil d'Etat peut-il diligenter dans l'immédiat si cette situation n'est pas connue ?***
- ***Quelles mesures le Conseil d'Etat est-il prêt à prendre dès maintenant en faveur de la santé des élèves et du corps enseignant pour améliorer la qualité de l'air dans les classes, sans attendre les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique qui arriveront au mieux au début de l'hiver et devront encore transiter par la CDIP ?***
- ***Dans quelle mesure les effectifs de classe peuvent-ils être abaissés pour garantir notamment une qualité de l'air respectant les normes admises de CO₂ (1000 ppm) et préserver des conditions d'apprentissage acceptables ?***
- ***Concrètement, comment le Conseil d'Etat et le DIP comptent-ils communiquer sur ce sujet sensible pour que la rentrée 2017 ne soit pas compromise par ce problème supplémentaire ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

D'une manière générale, la concentration de CO₂ dans l'air intérieur résulte de l'occupation humaine (respiration) et du taux de renouvellement d'air (ventilation, aération). Il s'agit notamment d'un indicateur du niveau de confinement d'un espace intérieur et des odeurs incommodantes. Ainsi, il sied de distinguer cette problématique de la concentration en CO₂ de celle de la qualité de l'air intérieur au regard d'autres polluants. En particulier, la question des taux de CO₂ ne relève pas d'une urgence sanitaire, mais plutôt de la qualité environnementale de l'air intérieur qui, s'il n'est pas bon, peut déboucher sur une gêne certaine pour les occupants.

Concrètement, à Genève, des mesures de CO₂ dans des salles de classes ont été réalisées par le département en charge de l'environnement en 2005 et 2006 dans des bâtiments classiques et de type Minergie. Ces campagnes de mesures ont confirmé que les critères sont effectivement souvent dépassés (> 1000 ppm de CO₂).

Partant, un groupe de travail interdépartemental a été formé sur le sujet, comprenant notamment le département de l'instruction publique de la culture et du sport, le département chargé des constructions et celui chargé de l'environnement, qui après analyse n'a pas fait état d'une situation préoccupante. Aucune mesure de réduction des effectifs dans les classes n'est préconisée, ni n'est nécessaire en la matière.

Sur ce sujet, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) envisagent de lancer à l'automne 2017 une action de sensibilisation et de communication, destinée au corps enseignant, de façon à promouvoir les bonnes pratiques en lien avec les aérations manuelles des locaux pour améliorer le renouvellement d'air dans les classes.

Pour cela, les départements impliqués pourront s'appuyer sur les recommandations que prévoit de fournir l'Office fédéral de la santé publique sur cette thématique à l'automne.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP